

Par la présente convention, l'intercommunalité réaffirme son engagement au sein de l'ALEC42. La présente convention précise les modalités qui régiront les partenariats entre les deux parties pour l'année 2025.

L'ALEC42, à son initiative et sous sa responsabilité, prend l'engagement de mobiliser les moyens humains et matériels nécessaires pour atteindre les objectifs décrits ci-avant, dans la conformité de l'objet social de la structure.

A ce titre, l'ALEC42 s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à conduire les missions suivantes à l'échelle de l'intercommunalité :

L'animation du Service Public de la Rénovation de Habitat

L'accompagnement des acteurs économiques

L'accompagnement des acteurs du bâtiment et de la formation professionnelle

L'information et l'accompagnement sur le transport et les nouvelles mobilités

La contribution aux démarches locales de transition énergétique

Montants des contributions financières pour l'année 2025 :

	Montant par habitant	Nombre d'habitants*	Montant total
Adhésion	0,05 €	24 339	1 216.95 €
Contribution financière directe	1.85 €	24 339	45 027.15
TOTAL			46 244.10 €

Soit :

TOTAL	1,90€	24 339	46 244.10€
-------	-------	--------	------------

Les subventions augmentent fortement : passage de 0.80€/hab à 1,90€/hab pour les EPCI (cotisation + convention), il est à noter qu'une partie sera financée par l'aide de l'Anah via le Pacte Territorial soit un prévisionnel de 16 428.50 € ainsi le résiduel par habitant se situera à 1.22 €.

M. LACROIX ne participe pas au vote.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité (36 voix) le Conseil Communautaire :

- approuve la convention 2025 avec l'association Alec 42
- autorise M. le Président à la signer,
- dit que la dépense sera prévue au budget principal en section de fonctionnement.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Cuinzier
M Marc LAPALLUS

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250320-2025-074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2025
Publication : 27/03/2025

